

Décembre 2009

Québec, le 6 janvier 2010

Monsieur Yves Blouin  
Directeur général  
Collège François-Xavier-Garneau  
1660, boul. de l'Entente  
Québec (Québec) G1S 4S3

**Objet : Suivi d'évaluation du programme *Sciences de la nature***

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 21 décembre 2009, la Commission a pris connaissance des mesures adoptées par le Collège François-Xavier-Garneau pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0).

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait émis quatre recommandations au Collège : la première demandait au Collège de s'assurer que tous les buts et objectifs du programme *Sciences de la nature* soient pris en compte dans les plans de cours du programme; la deuxième voulait que le Collège s'assure de l'atteinte de chacun des objectifs du programme selon les standards visés et qu'il prenne les moyens pour s'assurer de l'équivalence des évaluations; la troisième touchait l'épreuve synthèse de programme dont la réussite devra permettre d'attester, de façon individuelle, l'atteinte de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés pour ce programme; la dernière portait sur le plan d'action qui devait être amélioré de façon à ce que les actions les plus structurantes soient ciblées et hiérarchisées.

La Commission est satisfaite des suites données par le Collège à la première recommandation qui portait sur la prise en charge des buts et objectifs du programme dans les plans de cours. Le Collège a en effet procédé à la vérification de la conformité des plans de cours aux plans-cadres de la formation spécifique. L'analyse réalisée par la Commission lui a permis d'apprécier les ajustements apportés par le Collège et de lever la recommandation. Elle encourage le Collège à poursuivre son travail pour les plans-cadres et les plans de cours des cours porteurs de l'épreuve synthèse de programme (ESP).

Pour répondre au premier volet de la recommandation portant sur les évaluations de cours qui doivent mesurer l'atteinte de chacun des objectifs du programme selon les standards visés, le Collège a conçu un outil (grille) d'analyse des évaluations de cours, a procédé à l'examen et à l'amélioration des évaluations de certains cours par l'entremise de cinq comités formés de professeurs de la formation spécifique. Il compte généraliser ces démarches à l'ensemble des départements en 2009-2010. En ce qui concerne le deuxième volet de la recommandation qui porte sur l'équivalence des évaluations, le Collège a consulté certains départements afin de connaître les moyens qu'ils mettent ou comptent mettre en œuvre pour favoriser l'équivalence des évaluations. Il prévoit étendre les pratiques les plus appropriées à l'ensemble des départements pendant l'année scolaire 2009-2010. La Commission souligne la pertinence des actions mises en œuvre par le Collège et note que son processus d'amélioration des évaluations pour s'assurer de leur équivalence et de l'atteinte de l'ensemble des objectifs du programme est bien enclenché. Puisque les démarches qu'il a retenues sont en cours de réalisation, la Commission ne peut lever la recommandation. Elle s'attend donc, une fois que le Collège aura complété ses démarches, à recevoir la documentation suffisante (dont des outils d'évaluation révisés) pour lever la recommandation.

Le Collège devait s'assurer, dans le cadre de la troisième recommandation, que la réussite de l'épreuve synthèse de programme permette d'attester, de façon individuelle, l'atteinte de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés pour le programme *Sciences de la nature*. La Commission note, à travers les nouvelles balises générales de l'ASP, que celle-ci est prévue dans le cadre d'un cours porteur qui accorde 60 % de la note à l'évaluation du contenu disciplinaire du cours porteur (théorie et laboratoire) et 40 % à l'activité synthèse de programme. Cette dernière englobe plusieurs activités : le passeport scientifique (4 pts), le résumé d'un texte en anglais (2 pts) et un projet scientifique (34 pts). Ce projet fera intervenir au moins deux disciplines de la formation spécifique et un double standard de réussite pour l'ASP a été établi. La Commission souligne les efforts fournis par le Collège pour rendre le programme plus dynamique et stimulant et pour favoriser l'interdisciplinarité. Elle constate, toutefois, que la pondération accordée au travail individuel, dans le cadre de l'ASP, demeure insuffisante pour attester l'intégration et la maîtrise par l'étudiant de l'ensemble des compétences du programme. La Commission remarque que le passeport scientifique constitue plutôt un outil d'animation pédagogique qu'un outil d'évaluation, qu'une partie importante de l'évaluation individuelle (8 pts) porte sur la participation de l'étudiant au travail d'équipe et que la contribution individuelle réelle de l'étudiant se limite principalement à la présentation orale (6 pts). La Commission estime que le Collège pourrait apporter des améliorations à l'ASP pour pouvoir lever la troisième recommandation.

Quant à la quatrième recommandation, le Collège a décidé d'accorder la priorité, dans son plan d'action, à l'évaluation des apprentissages, à la mise en œuvre des nouvelles modalités de l'ASP, à l'animation scientifique du milieu, notamment par la tenue du colloque *la Tempête des sciences*, au suivi de la mise en œuvre du passeport scientifique et à la consolidation du partenariat avec l'école Polytechnique de Montréal. La Commission estime que le Collège répond ainsi de façon satisfaisante à la recommandation qui portait sur son plan d'action.

D'autres avis ont aussi été émis au Collège à la suite de l'évaluation du programme *Sciences de la nature*. La Commission lui suggérait de prendre en compte, dans ses futures évaluations de programme, l'ensemble des composantes de la formation générale, de se doter de mécanismes de liaison avec les universités et les diplômés et de poursuivre ses efforts en vue d'adapter les méthodes pédagogiques à l'approche par compétences. Le Collège a mis en œuvre plusieurs actions pour répondre à ces suggestions comme celle qui consiste à rendre accessibles périodiquement, au responsable du programme, aux départements et aux professeurs les données concernant le cheminement des diplômés afin de favoriser la liaison du Collège avec l'Université Laval (celle qui est fréquentée par la majorité des étudiants du Collège) et les diplômés.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M<sup>me</sup> Danielle Malbœuf, directrice des études